



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques Section
d'Ille-et-Vilaine**

COMPTE RENDU DU COMITE TECHNIQUE DU 3 JUILLET 2015

FO DGFIP35 a fait la déclaration liminaire dont copie jointe.

Le président de séance a en réponse commenté les propositions d'évolution des missions présentées par le Directeur Général dans son audience aux organisations syndicales le 26 juin. Il veut rassurer en disant qu'on est en amont de discussions sur beaucoup de sujets.

S'agissant plus particulièrement de la piste de réduction, voire de suppression du numéraire, la DRFiP 35 estime que cela peut permettre de lutter contre les trafics ! (dans le même temps, la DGFIP continue à accepter les dons manuels en service enregistrement sans contrôle, c'est inadmissible !)

Nous ferons un document spécifique d'analyse de cette audience du 26 juin. Les pistes évoquées (regroupement du contentieux juridique dans les villes sièges de Tribunaux administratifs, mise en place de « compétences croisées » entre Directions départementales pour les audits par exemple, concentration du recouvrement des DIRCOFI dans les Pôles de Recouvrement Spécialisé des villes-siège des DIRCOFI sont une attaque sans précédent contre le maillage territorial de la DGFIP).

FODGFIP a redit que cela s'inscrit dans la logique de la Démarche Stratégique à laquelle le syndicat est fermement opposé.

FERMETURES DES TRESORERIES DE LA GUERCHE ET LOUVIGNE :

FO a rencontré en intersyndicale le maire et le président de la communauté de communes de Louvigné qui affirment qu'il s'agit d'un désengagement supplémentaire de l'Etat qui réduit simultanément sa dotation aux collectivités locales (perte de 100 000€ cette année pour Louvigné, sur un budget de 3 millions). L'Etat soutient par ailleurs un projet de revitalisation sur la commune de Louvigné.

La fermeture de trésoreries remet en cause l'égalité d'accès des citoyens au service public. Il n'y a pas de République sans services publics d'État. Nous avons dénoncé que les documents fournis minimisent les chiffres sur l'accueil du public et ignorent le sujet de l'impact sur les usagers (paiements en numéraires, régies, services administratifs et comptables de mairies). Les synergies entre agents des services des collectivités et des trésoreries qui se connaissent sont un gage d'efficacité dans le suivi des dossiers qui n'est pas mesuré.

Il y a un décalage croissant entre le discours de la DGFIP (qui invite les contribuables à faire preuve de civisme fiscal, à se renseigner dans leurs trésoreries de proximité) et ses décisions de fermetures de centres des finances publiques.

Nous avons dénoncé que le représentant de l'État ait qualifié les trésoreries et gendarmeries qu'il veut fermer de « saupoudrage de service public » (terme pour le moins méprisant) lors de son intervention au conseil départemental de juin.

En réponse, la Direction a dit que les régisseurs « s'organiseront pour leurs dépôts », que la communauté de communes de Louvigné (7600 habitants) sera amenée à fusionner avec une autre, en application de la loi NOTRÉ (nouvelle organisation territoriale de la République).

FUSIONS DES 2 SIP ET DES 2 SIE SAINT MALO :

La Direction dit qu'il faut rééquilibrer les charges de travail entre certains de ces services. FO répond qu'elle doit pour cela pourvoir les emplois vacants au lieu de les fusionner.

Elle explique que le calendrier de réalisation de la fusion est très contraint, car le ministre autorise lesancements d'opérations en mai, et qu'elle ne peut donc pas commencer les concertations avant. Elle doit rendre le dossier le 15 juillet, les groupes de travail sur le sujet continueront après. FO dénonce ce calendrier qui démontre que les soucis des agents et usagers passent bien après les recherches d'économies. Des décisions sont prises sur des dossiers non finalisés !

FO a relevé que la participation de 28 collègues en HMI début juin illustre l'inquiétude et l'opposition des collègues. Le syndicat a demandé régulièrement en CTL que la Direction pourvoie les emplois vacants. On en est au stade où l'annuaire du CFP inclut un « agent équipe de renfort ».

L'avis des médecins de prévention n'est pas joint au dossier, elles n'ont pas eu le délai nécessaire pour examiner les dossiers et demandent si c'est aujourd'hui nécessaire, puisque la décision est déjà prise.

Sur le sujet de la caisse commune, la Direction explique : notre réponse de départ était de faire partout où on peut une caisse commune, mais si on voit des avis contraires, on abandonne cette idée.

L'ensemble des syndicats a émis un vote contre tous les projets de fermetures et fusions.

Le CTL est donc reconvoqué le 15 juillet sur ces points.

BILAN DE LA SUPPRESSION DU STANDARD DU CFP MAGENTA :

Depuis la mise en place au 1^{er} mars du serveur vocal en lieu et place du standard, l'utilisateur est invité à rechercher les références téléphoniques de son interlocuteur fiscal sur ses documents fiscaux. Mais il n'en dispose pas toujours, par exemple s'il est primo-déclarant ou se renseigne sur une succession. De plus, les quatre SIP n'ont pas de numéro individuel ! Pour eux, impôts.gouv renvoie invariablement au 02 99 29 36 00.

Il a été convenu en groupe de travail de chefs de service avec la Direction que, quand les conditions techniques seront remplies, dans trois des SIP l'accueil téléphonique sera assuré par un agent de la cellule Contrôle Sur Pièces ; dans le SIP Rennes sud, il sera assuré dans un secteur.

La mise à jour du référentiel TOPAD et des annuaires « pages jaunes », « service-public.fr » et « préfecture 35 » seront réalisées dès que les modalités pratiques d'un numéro par SIP seront arrêtées.

La réponse n'est pas satisfaisante : aucun calendrier n'est donné elle ne règle pas le problème des appels vers les autres services du CFP. D'autre part, la Direction ne dit pas comment les collègues de la cellule CSP pourront faire face à cette nouvelle tâche ?

Les conséquences d'absence d'interlocuteur téléphonique sur la gestion de certains dossiers se feront sentir à l'automne.

Encore une fois, FO exige que la Direction pourvoie les emplois vacants dans le département et remette en place le standard à magenta.

DEMENAGEMENT DE LA BRIGADE REGIONALE FONCIERE A MAGENTA :

Il est programmé pour le 15 octobre. S'ajoutant à l'arrivée des services de publicité foncière, c'est une nouvelle étape dans l'entassement sur ce site : 6 agents supplémentaires vont arriver, dont 4 dans un petit bureau où la nécessité d'installer un mobilier particulier pour la lecture de plans, donc la fonctionnalité ne nous semble pas prise en compte.

Seulement deux places de stationnement sont accordées au service, alors même que les contraintes de charge et décharges régulières en matériel sont avérées. L'augmentation du trafic sur le parking magenta va créer des problèmes de sécurité.

Enfin, FO espère que les archives départementales seront effectivement à même d'accueillir une partie des archives de magenta pour libérer l'espace indispensable dans le local en sous-sol pour ce nouveau service.

MISE EN ŒUVRE DE L'APPRENTISSAGE A LA DGFIP :

FO a soulevé en liminaire les questions que ce projet pose, en premier lieu le délai dans lequel le dispositif se met en place : deux mois avant la mise en œuvre du plan, la DRFiP35 n'est toujours pas informée du nombre d'apprentis qu'elle devra accueillir et l'estime à deux.

La Direction a informé en CTL que le Pôle Topographique de Gestion Cadastre et les SIE de Montfort, Vitré et Fougères étaient candidats, que les maîtres de stage étaient trouvés, pour des durées d'apprentissage de deux ans, niveau bac +2.

Les domaines d'apprentissage retenus sont la comptabilité-gestion et géomètre-topographe. La rémunération varie de 25% à 78% du SMIC selon l'âge et la progression dans le cycle de formation.

FODGFIP35 a rappelé revendiquer le recrutement d'urgence des listes complémentaires des concours, pour leur formation dans les écoles de la DGFIP.

La DGFIP s'engage à valoriser ses maîtres de stage pour leur investissement et leurs responsabilités, cela ne risque-t-il pas de devenir un moyen de pression supplémentaire sur les chefs de postes et services ? Enfin, la DGFIP refuse d'accorder des décharges aux maîtres de stage, bien que la mission demande un investissement important.

Alors que le budget est en baisse constante et ne permet pas de renouveler le parc informatique, que les surfaces des locaux et donc l'absence de poste de travail vacant ne favorisent pas toujours d'accueillir les vacataires et dépanneurs, nous sommes inquiets quant aux conditions matérielles d'accueil de ces apprentis.

Se pose aussi la question de la déontologie, de leur obligation de discrétion, dans une période où les consultations de fichiers et dossiers par les fonctionnaires de la DGFIP sont de plus en plus contrôlées.

Enfin, pour FO, il n'est pas question que l'apprenti soit considéré comme une opportunité face à la pénurie des effectifs.

CONCLUSION :

Le CTL a été une accumulation de présentations de mesures destinées uniquement à préparer de nouvelles réductions d'effectifs et de budget de fonctionnement dans notre administration, au mépris du service public et des conditions de travail des agents.

Il s'agit bien d'une politique indécente au regard de l'exclusion qu'elle génère et des cadeaux fiscaux qu'elle finance.

On est au cœur de la logique du plan stratégique et du pacte de responsabilité dont FO demande plus que jamais leurs retraits.

Il n'y a pas de république sans service public.

Il n'y a pas de service public sans agents du service public.

Vos représentants **F.O.**-DGFIP au CTL : Catherine LE GUENNEC
Jean-Michel SEMPERE
Philippe CARO



BULLETIN d'ADHESION NOM : . . Prénom : . . Grade : Indice . .
Quotité de travail : fait à Affectation : . .

Déclare vouloir adhérer au Syndicat **Force Ouvrière des Finances Publiques**,
section d'Ille et Vilaine . (fo.drifip35@finances.gouv.fr)